

« Les responsables politiques, économiques, intellectuels et l'ensemble de la société ne doivent pas démissionner, ni se laisser impressionner par l'actuelle dictature internationale des marchés financiers qui menace la paix et la démocratie »
[Stéphane Hessel](#) : *Indignez-vous !* (Indigène Editions)

CONTRIBUTION AUX ETATS GENERAUX DU SERVICE PUBLIC

(Intervention aux Etats généraux du Service public. Orly, 29 janvier 2011)

Jacques Fournier

Ancien Président de la SNCF, Président d'honneur du CIRIEC

Je vais essayer, sur ce sujet du service public, de vous faire part de mon expérience (Conseil d'Etat, Secrétariat Général du Gouvernement, SNCF) et de mes réflexions.

Cette rencontre vient au bon moment : à la veille d'une échéance politique importante, alors que le service public est menacé directement par les politiques d'austérité des gouvernements européens.

Je voudrais d'abord resituer la question du service public dans le contexte plus général de l'action à mener pour sortir de la crise. Je m'efforcerai ensuite d'approfondir le volet de cette action qui englobe le service public et que j'appelle l'économie des besoins.

I – Crise, action publique et service public

A - S'inscrire dans une perspective historique

Sur le long terme (du début du 19ème au dernier quart du 20ème), course poursuite entre l'extension du marché capitaliste et la mise en oeuvre de politiques publiques. La « main invisible » d'Adam Smith n'existe pas. L'Etat doit intervenir. Plusieurs étapes successives, avec le droit du travail et l'organisation du dialogue social, les régimes de protection sociale, les services publics, la planification économique et sociale.

Sur le moyen terme (les trente dernières années), le capitalisme va prendre une longueur d'avance. Mondialisation de l'économie. Prénance de l'approche néo-libérale, relayée par la construction européenne. Remise en cause de l'intervention publique sous toutes ses formes (abandon de la planification, privatisations, réduction des dépenses publiques).



Sur le court terme, c'est la crise dans laquelle nous sommes entrés en 2008, avec trois temps successifs :

- la crise des subprimes née de la dérégulation financière et sa répercussion sur la croissance économique ;
- l'appel au secours, en direction des Etats, pour sauver les banques et relancer l'économie ;
- l'attaque des marchés contre les finances publiques, à la faveur de l'endettement des Etats, et les politiques d'austérité qui en

découlent.

Que faire maintenant ?

B - Repenser l'action publique

Par rapport au marché. Deux grands axes possibles de l'intervention publique :

- la régulation du marché
- l'organisation des services collectifs

Le débat porte non pas sur l'existence de ces deux axes mais sur le sens et la densité de l'action à mener dans chacun d'eux et sur l'équilibre à établir entre eux.

Dans l'approche libérale on accepte la domination du marché. La régulation sera limitée au strict nécessaire et confiée aussi souvent que possible à des autorités dites indépendantes. Les services collectifs ne seront vus que comme un adjuvant possible pour le développement économique.

Dans l'approche socialiste (même si elle n'est pas totalement assumée par le parti du même nom) on

refuse au contraire la suprématie du marché et on cherche à rétablir la primauté de l'action publique. Nous retrouvons les deux volets (régulation et services collectifs). Mais ils sont conçus et articulés autrement. Il s'agit à la fois de maîtriser le capitalisme et de le dépasser :

- le maîtriser par une régulation forte ;
- le dépasser en ouvrant la voie à d'autres formes de développement.

Je n'évoquerai le premier volet, celui de la régulation, que pour insister sur deux impératifs :

- en ce qui concerne le niveau de l'intervention publique, il faut passer à la dimension internationale. Pas de maîtrise d'une économie mondialisée sans autorité mondiale. Sinon on en reste à la situation actuelle où ce sont les agences de notation qui font la pluie et le beau temps.
- en ce qui concerne le contenu de l'intervention publique, il faut évidemment renforcer les mesures prises ou envisagées jusqu'à présent dans le sens d'une régulation non seulement financière et commerciale mais aussi sociale et environnementale et prenant en compte les phénomènes migratoires.

*Je m'attarderai davantage en revanche sur le second volet, celui de l'organisation des services collectifs, car c'est là que nous retrouvons le service public. Mais je pense que l'action à mener dans cette direction dépasse le cadre du service public *stricto sensu* et c'est pourquoi je préfère parler à son propos de promotion de l'économie des besoins.*

C – Construire l'économie des besoins

Que recouvre cette notion d'économie des besoins ? *Tous les domaines dans lesquels la satisfaction des besoins fondamentaux de la collectivité et des groupes ou individus qui la composent ne peut être assurée d'une manière satisfaisante par le fonctionnement du marché.* Dans tous ces domaines il y a à la base reconnaissance d'un droit, prise en compte de l'intérêt général, mise en œuvre de mécanismes de solidarité, recherche d'une meilleure qualité de la prestation fournie. Dans tous ces domaines, même s'il y conserve une place, ce n'est plus le marché qui gouverne. C'est à la collectivité qu'il revient de définir les orientations de la production et les principes de sa répartition.

L'économie des besoins, ainsi entendue, recouvre ce que l'on appelait les fonctions collectives dans la planification française (éducation, santé, culture). Mais elle englobe aussi des fonctions que l'on disait alors productives (énergie, transport, logement).

Le service public proprement dit y occupe une place essentielle. Mais cette place varie d'un secteur à l'autre et il n'est pas le seul mode d'intervention. Exemple du logement : l'intervention des organismes d'HLM est un élément capital du dispositif . Mais celui-ci comporte ou pourrait comporter d'autres moyens d'action : taxation des plus values foncières, réglementation de la construction, allocation logement. C'est leur ensemble qui constitue la politique du logement. L'économie des besoins reprend et intègre les valeurs du service public. Mais elle le dépasse, le transcende et conduit, par là même, à en renouveler la problématique.

Deux grands avantages du recours à cette notion :

. Reprendre l'offensive. Le service public n'est pas vu comme un vestige du passé que l'on cherche à préserver par des combats d'arrière garde. Il devient un ferment pour l'avenir, l'un des éléments à partir desquels on peut construire une nouvelle voie de développement, qui dépasse celle que nous offre aujourd'hui le capitalisme financier.

. Nous remettre en question. Le service public à la française n'a pas que des qualités et ses insuffisances ne tiennent pas qu'à un manque de moyens. L'approche par les besoins permet d'en renouveler la problématique. Elle met l'accent sur le service à assurer plus que sur la structure à mettre en place. Elle pousse à renforcer le dialogue nécessaire entre responsables politiques, agents publics et citoyens-utilisateurs. Elle encourage l'évaluation sans complaisance des résultats obtenus.

Nous ne devons pas laisser à d'autres le thème du changement.

C'est dans cet esprit, pour aider à faire émerger une approche renouvelée du service public, que je me propose d'aborder maintenant un certain nombre des thèmes transversaux dont vous allez débattre au cours de ces deux journées. La plupart d'entre eux sont traités dans le projet de « pacte du service public » que vous proposez d'adopter demain. Je souhaite que mes remarques vous aident à enrichir ce document.

II – Pour une approche renouvelée du service public

Je suis obligé, compte tenu du temps qui m'est imparti, de faire un choix. Je n'aborderai donc que trois sujets :

- le mode de pilotage
- le régime de fonctionnement
- le rapport du service public à la population.

Mais je formulerai auparavant une observation préliminaire : il ne faut pas oublier, là non plus, la dimension internationale, avec ses aspects négatifs (les contraintes du marché unique européen, même si le protocole n° 26 sur les services d'intérêt général joint au traité de Lisbonne laisse aux Etats membres une certaine latitude en ce domaine), mais aussi positifs : nous ne sommes pas seuls au monde et les exemples étrangers peuvent être instructifs.

A – Le mode de pilotage : quels instruments ?

Qui gouverne dans l'économie des besoins ? Elle relève d'une décision collective qui ne doit pas être bureaucratique. Cette décision s'applique à des ensembles complexes : le système de santé, d'éducation, de transports, qui associent des acteurs très divers et répondent à des besoins très différenciés. Ce n'est pas l'opérateur qui décide, même s'il dispose d'une certaine autonomie, plus ou moins forte selon les secteurs. La politique du transport n'est pas faite par la SNCF et, même si les universités sont autonomes, ce ne sont pas elles qui définissent les orientations générales de l'enseignement supérieur. J'avancerai sur ce premier point trois idées.

1 – *Je pense qu'il faut réhabiliter la planification.*

Non pas une planification de type soviétique qui viendrait se substituer au marché. Mais quelque chose qui ressemble à la planification à la française à laquelle j'ai travaillé autrefois et dont je garde la nostalgie.

Un plan concerté sur le moyen terme permettant, mieux que des réformes successives et le plus souvent improvisées, d'assurer la continuité de la politique suivie. Un plan discuté avec toutes les parties prenantes dans le débat public et approfondi auquel donnaient lieu les travaux de ses commissions. Un plan qui garde un caractère indicatif, qui n'est pas un carcan mais une référence pour tous les acteurs de la fonction considérée.

2 – *Le pouvoir n'implique pas nécessairement la propriété*

J'ai souvent eu des discussions sur ce point avec mon ami Anicet Le Pors, dont le projet de pacte reprend les idées en se référant au concept d'« appropriation sociale ». Oui, bien entendu, à l'exigence démocratique qui s'exprime à travers ce concept. Oui aussi au principe de la gestion publique. Le recours à un opérateur public s'impose dans les fonctions régaliennes telles que la justice ou la police. Il est légitime et normalement prédominant partout ailleurs.

Mais la gestion publique n'est pas toujours obligatoire. Des services publics par excellence comme l'éducation ou la santé ont toujours fait appel à des opérateurs privés. Les opérateurs de l'économie sociale sont très présents dans les domaines de l'emploi, de l'action sociale, de la protection sociale. Les organisations syndicales elles mêmes en font souvent partie. Pose problème évidemment l'intervention des opérateurs privés capitalistes. Mais ils ont toujours été fournisseurs du service public. Ils peuvent, dans des conditions clairement définies, être délégataires de sa mise en œuvre.

La ligne de partage entre l'économie des besoins et l'économie de marché passe par la fonction d'assemblage, de pilotage reconnue à la collectivité, plus que par la nature publique ou privée des opérateurs. Des opérateurs privés ? C'est possible, à la condition que leur intervention soit bien encadrée et maîtrisée.

Le critère pour moi c'est que, en aucun cas, ce ne puisse être la bourse qui dicte la politique à suivre.

3 – *On ne peut se désintéresser des résultats*

La notion d'évaluation des résultats a sa place dans le service public tout autant que dans le secteur privé.

Elle y est plus difficile à manier car, par définition, l'intérêt général est quelque chose de complexe. La définition des objectifs, le choix des indicateurs, la mesure de leur évolution, ne s'accommodent pas de solutions simplistes. Ce n'est pas une raison pour ne pas y procéder. Nous nous sommes battus à Bruxelles (sans succès) pour contraindre la commission européenne à mettre en place, sous l'égide du parlement européen, un système d'évaluation concertée des actions entreprises dans les secteurs de service d'intérêt économique général. Le même combat est à mener en France. Par exemple dans le domaine de l'éducation. Nul ne peut se satisfaire des résultats obtenus aujourd'hui par notre

système éducatif, en particulier pour ce qui concerne l'égalité à assurer en ce domaine à tous les enfants d'une même génération. Les partisans du service public ne doivent pas faire l'impasse sur ses échecs.

B – Le régime de fonctionnement : unité et diversité

1 - La notion de service public - et cela contribue à sa richesse - est une *notion complexe et à certains égards ambiguë*. Sa définition juridique (le service public comme activité) ne coïncide pas toujours avec l'usage qui en est souvent fait par le grand public (le service public comme structure). Elle recouvre des réalités différentes que l'on peut classer en catégories :

- catégories juridiques : SPA (Services publics administratifs) soumis au droit administratif et SPIC (services publics industriels et commerciaux) relevant principalement du droit privé ;

- catégories socio-économiques : les services régaliens (justice, défense, police), les services à dominante socioculturelle (santé, éducation, action culturelle) et les services à dominante économique (transports, énergie, télécommunications).

- catégories « européennes » qui ne coïncident pas exactement avec les précédentes : les SIEG (services d'intérêt économique général) qui doivent accepter la concurrence et les services non économiques d'intérêt général, vis-à-vis desquels les Etats membres ont une plus grande marge de manœuvre.

2 - Notre rassemblement aujourd'hui, à Orly, s'intéresse à l'ensemble de ces catégories. Je crois que c'est une excellente chose car *ce qui rapproche les services publics est, du point de vue de l'organisation de l'action publique, plus important que ce qui les sépare*. Ils ont tous pour objet la mise en œuvre de droits fondamentaux reconnus par la constitution ou par la loi. Ils sont tous soumis à un certain nombre de principes communs dont votre projet de pacte reprend et enrichit la liste : continuité (pas seulement territoriale), adaptabilité à l'évolution des besoins, égalité entre les utilisateurs, transparence et démocratie de gestion, neutralité.

3 - Il me semble que, dans cette perspective, *nous devons récuser la coupure que les directives européennes établissent entre les services d'intérêt économique général et les autres*. Cette séparation peut apparaître protectrice dans la mesure où elle mettrait les services « non économiques » à l'abri d'une introduction de la concurrence. Je pense qu'elle est en vérité pernicieuse car elle ne nous protège pas contre les déplacements de frontière qui étendront le champ des services dits économiques et cantonneront les autres dans le registre de l'assistance sociale.

Exemple du logement. Bruxelles s'oppose à ce que des Etats comme les Pays Bas et, à un moindre degré, la France aient du logement social une conception qui en fasse un secteur témoin de l'économie de l'habitation. On veut limiter l'intervention publique à l'aide au logement des plus défavorisés. C'est l'inverse de la démarche qui serait à poursuivre si l'on voulait que l'économie des besoins devienne une réalité dans ce secteur.

4 - *Pas de coupure donc, mais un continuum. Il faut admettre que les exigences d'égalité et la pression des besoins ne sont pas les mêmes d'un secteur à un autre*

et qu'il peut en résulter des régimes de fonctionnement différents. Là où l'on recherche une égalité absolue, la gratuité sera de règle et le financement par l'impôt s'imposera. Là où l'on admet des différences de situation, à condition qu'elles restent supportables, le financement par le tarif prendra une place plus ou moins importante. De telles différences existent d'une fonction à une autre (entre éducation et transport par exemple) mais elles peuvent aussi exister à l'intérieur d'une fonction (pour le remboursement des soins dans le domaine de la santé par exemple). Les choix à faire sur ces points sont des choix de société. Ils appellent une large discussion et relèvent d'une décision politique.

Jusqu'où faut-il aller en matière de gratuité ? Le projet de pacte semble pousser à l'extension de son domaine. Il y a certes de bonnes raisons pour aller dans ce sens. Je formulerais cependant deux réserves. D'une part l'exigence d'une part, même faible, de financement par le bénéficiaire de la prestation fournie me paraît justifiée dans tous les cas où il peut en être fait une utilisation abusive. D'autre part, les contraintes financières sont telles, pour de nombreuses années encore, qu'il ne faut pas négliger la possibilité, dans un certain nombre de cas, de préférer une tarification intelligente au recours à l'impôt.

C – Le rapport du service public à la population : une nouvelle culture

Le modèle français du service public, tel qu'il s'est dégagé à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, se voulait tutélaire. Il établissait entre le service et ses usagers une relation de protection, dont témoigne le vocabulaire utilisé : instruction publique, assistance publique, vaccination obligatoire, protection maternelle et infantile... La prestation est définie d'en haut, pour le bien des populations concernées. Elle est administrée uniformément.

Ce modèle n'est plus adapté à l'environnement dans lequel s'inscrivent aujourd'hui les activités de service public. Evolutions très importantes de la société française :

- Elévation du niveau d'éducation.
- Besoin accru d'autonomie au niveau des individus et des groupes.
- Nouveaux moyens de communication : le phénomène Internet.

Il en résulte des attentes nouvelles dont il faut tenir compte. Prise de conscience nécessaire de la part des responsables et des agents. Trois axes d'évolution :

1 - L'ouverture

Transparence, consultation, association à la décision. Ce ne sont pas des thèmes nouveaux : voir les initiatives prises dans les années 70 (accès aux données, motivation des décisions). Il faut aujourd'hui passer à la vitesse supérieure en utilisant les ressources d'Internet,

les réseaux de l'économie sociale. Les gens veulent savoir, comprendre, exprimer leur avis, pouvoir peser, prendre des initiatives.

Cela vaut dans tous les domaines, pour le fonctionnement d'une classe, d'une ligne de transport, d'un tribunal, d'un hôpital, d'un musée. Cela vaut entre services publics : décloisonnement, fonctionnement en réseau. Cela renouvelle le rapport entre l'agent public et l'utilisateur du service. Celui-ci n'est pas un client mais il n'est plus un administré. Celui-là tire son autorité non de sa casquette mais de sa compétence.

2 – La décentralisation

C'est un sujet qui fait problème. On le voit en filigrane dans le projet de pacte. Conflit potentiel entre le jeu de la décentralisation et l'exigence d'égalité. Méfiance vis-à-vis des dérives possibles sur le terrain de la laïcité ou de l'ouverture au marché.

C'est un risque réel mais qu'il faut prendre. Aussi bien pour la décentralisation géographique (principe de subsidiarité) que pour la décentralisation par services (établissements scolaires et universitaires par exemple) En mettant en place garde-fous (orientations générales, solidarité financière, statut du personnel). Mais en ouvrant largement la porte aux initiatives. Et en organisant systématiquement des échanges d'expériences entre les uns et les autres.

3 – La diversification prestations

On ne peut plus traiter les « usagers » comme un ensemble indifférencié de personnes justiciables de prestations identiques. Il existe aujourd'hui une demande sociale d'adaptation à la variété des situations, au niveau des individus et des groupes. Ceci est valable dans tous les domaines : santé, logement, éducation, transport. Il faut passer du service au menu au service à la carte. Là aussi risque de dérive inégalitaire : tous ne sont pas également placés pour exprimer leurs besoins. D'où la nécessité de renforcer quantitativement et qualitativement les moyens mis en œuvre en direction des publics vulnérables.

Exemple du collège unique : non à sa suppression qui cristalliserait les inégalités ; oui à son aménagement interne de façon à ce que l'on puisse, à l'intérieur de cette structure commune, diversifier les formations et les options praticables et permettre à chaque élève, par un suivi approprié, de tirer le meilleur parti de la formation dispensée.

En bref, l'économie des besoins repose sur la coopération plus que sur la contrainte. Elle est ouverte aux initiatives de la société civile et de ses ONG. Elle offre un cadre à la recherche d'une nouvelle façon de produire et de consommer. C'est un nouveau système de valeurs qui doit s'élever sur ces bases. Le service public en est une composante essentielle, mais ce n'est pas la seule.

ACTUALITE

Bruxelles remet en cause la fiscalité des mutuelles

La Commission européenne a décidé, le 26 janvier, que les aides fiscales dont bénéficient les complémentaires santé en contrepartie de leur gestion de contrats responsables et solidaires ne sont pas compatibles avec les règles du Traité européen en matière d'aides d'Etat.

Le Président de la Mutualité Française, **Etienne Caniard**, « *condamne cette position qui entraînerait une dérégulation des dispositifs d'accès à la complémentaire santé en France* ».

Michel Barnier réaffirme son intérêt pour l'économie sociale et solidaire

Lors de son [audition](#) par la Commission des affaires européennes du Sénat, le 25 janvier dernier, le commissaire européen Michel Barnier a déclaré : "Je n'ai pas oublié mon engagement en faveur des circuits courts et demain s'ouvre le débat sur la révision des procédures de marchés publics. Le problème est-il essentiellement dans les seuils ? Je ne le crois pas. Je suis également très engagé dans l'économie sociale et je songe à plusieurs améliorations possibles : statut européen des fondations, label d'économie solidaire, création de fonds d'investissement solidaire... C'est un chantier qui m'intéresse beaucoup." Et le commissaire de rappeler qu'il "fait aussi des propositions sur l'économie sociale, sur ces entreprises rentables et qui, en même temps, ont une dimension d'inclusion sociale".

In : *Actualité Coopérative* n° 05/11 du 7/02/2011 >>> <http://www.entreprises.coop>

Roumanie et économie sociale : action !

En Roumanie, l'économie sociale est en pleine éclosion, et cherche aujourd'hui à se structurer. Grâce à un programme soutenu par le Fonds Social Européen, **Pour La Solidarité** participe à la réalisation de ce défi. Premier secteur d'expérimentation pratique : la réinsertion des anciens détenus grâce à l'économie sociale.

En collaboration avec l'association roumaine CRED, PLS essaye d'apporter une connaissance théorique et conceptuelle de l'économie sociale d'une part, et pratique et concrète d'autre part.

PLS travaille actuellement à l'analyse et la présentation des différents modèles nationaux d'économie sociale présents en Europe, afin que la Roumanie puisse s'inspirer des modèles qui correspondent le mieux à sa situation. Il s'agit de créer un panorama clair et synthétique des différentes manières d'aborder l'économie sociale en Europe (tant au niveau structurel que législatif).

Des visites sont par ailleurs prévues dans 5 pays européens afin d'aller concrètement à la rencontre de l'économie sociale et de ses acteurs. La première semaine d'expérimentation a eu lieu, du 14 au 20 février, à Bruxelles. Acteurs privés, acteurs publics locaux, et acteurs européens ont été au rendez-vous afin d'échanger avec une délégation de 20 responsables d'établissements pénitentiaires roumains. Cette semaine a été l'occasion de beaucoup apprendre, échanger et réfléchir pour ces acteurs du changement de l'Europe de l'Est.

>>> lisa.barutel@pourlasolidarite.eu

« Mois de l'Economie Sociale et Solidaire 2010 » : une réussite confirmée

En novembre dernier, la 3^{ème} édition du « Mois de l'Economie Sociale et Solidaire » a rencontré un vif succès. Cet événement national est organisé par les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). Sa montée en puissance est spectaculaire : 30 % de manifestations supplémentaires par rapport à 2009, 1 500 événements, des acteurs (associations, collectivités, coopératives, etc.) de plus en plus nombreux et des retombées médiatiques deux fois plus importantes (Le Monde Economie, France Inter, Alternatives Economiques, France 3,...)

>>> www.lemois-ess.org

TRAVAUX DU CIRIEC

3^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale



La 3^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale, organisée par le CIRIEC, aura lieu à Valladolid (Espagne), du 6 au 8 avril 2011. L'objectif de cette rencontre de chercheurs et de praticiens est d'analyser le rôle que l'économie sociale, sous ses différentes formes coopératives, mutualistes et associatives, peut jouer dans un nouveau modèle de développement, à partir d'une étude approfondie de la réalité actuelle de cet ensemble socio-économique, de sa capacité à apporter des réponses aux principaux défis des sociétés et économies du Nord et du Sud, de l'identification des alliés sur lesquels l'économie sociale peut s'appuyer pour structurer une stratégie de développement à long terme et d'une définition du rôle que peuvent et doivent jouer les pouvoirs publics dans ce processus.

Deux membres du CIRIEC-France contribueront à l'animation des travaux : **Marcel Caballero**, coordonnera le séminaire « Economie sociale et syndicats » et **Nadine Richez-Battesti**, le séminaire « Economie sociale et gouvernance sociale »

>>> Programme/Inscriptions/Liste des communications/... <http://www.seconferenceciriec.es>

PROCHAINS DINERS-DEBATS DU CIRIEC-FRANCE

● « PERTE D'AUTONOMIE : QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ? »

Paris, 26 avril 2011

● « L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU CŒUR DES TERRITOIRES : ENTRE GOUVERNANCE ET REGULATION ? »

Paris, 15 juin 2011

Information – inscription :
info@ciriec-france.org

RENCONTRES ESCEM/CIRIEC-FRANCE

« MANAGEMENT EN ECONOMIE SOCIALE : ses fondements, ses spécificités, ses nouveaux enjeux et ses évolutions »

Prochaines rencontres (Paris) :

- >15 mars 2011 : « Métiers et fonctions garants de l'efficacité de l'économie sociale »
- > 23 mars 2011 : « Comparaison de l'économie sociale France-Québec »
- >12 avril 2011 : « Management de proximité et fonction ressources humaines dans l'ESS»

Programme / Inscription : http://www.escem.fr/mail/100623_mailing_recherche/ mailing_recherche.html

Programme soutenu par Audiens, la Délégation à l'économie sociale et la Fondation Crédit Coopératif

INVITATION

LE CIRIEC-France et L'ESCEM

ont le plaisir de vous inviter à la rencontre qu'ils organisent
dans le cadre du programme :

« Management en économie sociale : ses fondements, ses spécificités,
ses nouveaux enjeux et ses évolutions »

mercredi 23 mars 2011, de 8h30 à 11h30
dans les locaux de l'ESCEM, Tour CIT, 3 rue de l'Arrivée – Paris 14° (9ème étage)
(entrée en face du magasin Habitat)
Thème de la rencontre :

Comparaison de l'économie sociale entre la France et le Québec

Avec les interventions de :

- Léopold Beaulieu, Président du CIRIEC-Canada
Président de FONDACTION, Fonds d'investissement socialement responsable
- Stéphane Racz, Directeur général adjoint du SYNEAS

Informations – Inscription :
cesm@escem.fr
Sophie Doyer : 02 47 71 70 42

GROUPES DE RECHERCHE DU CIRIEC-FRANCE

● Commission scientifique « Economie publique »

« **La crise contemporaine et l'action publique en Europe** »
Professeur Philippe Bance

En ce début d'année 2011, avec le rebond des marchés financiers et la reprise de la croissance économique dans certaines zones du monde, divers commentateurs prophétisent dans les médias un retour général de la croissance et la sortie de crise au plan mondial. Les arguments autour des nouvelles régulations peinent à se faire entendre face à un monde des affaires et de la finance qui se sent ou se veut rasséréner. Et pourtant, le rapport de janvier 2011 du Forum de Davos sur les « risques globaux » pointe les défaillances de la régulation mondiale face à une instabilité économique mondiale croissante. La crise économique est loin d'être achevée, surtout en Europe où les risques de banqueroute des États restent menaçants. Des politiques de rigueur ont été engagées qui annoncent des lendemains difficiles, notamment dans l'Union européenne. Il convient plus que jamais de mener une réflexion de fond, débarrassée des discours conjoncturels ou de circonstance pour ne pas renouveler les errements du passé et inventer de nouvelles formes d'action publique qui permettront de refonder la société du futur.

Dans cette perspective, le CIRIEC international a mis en place mi-2009 un groupe scientifique qui, sous la direction de [Philippe Bance](#) et [Luc Bernier](#), publie très prochainement ses analyses chez Peter Lang, dans un



ouvrage intitulé « Crise contemporaine et renouveau de l'action publique, vers un nouveau mode de régulation ». La commission scientifique « Economie Publique » du CIRIEC-France a engagé dans la foulée de nouvelles réflexions, qui se situent cette fois plus spécifiquement au niveau européen. Ces nouveaux travaux visent, au regard des enseignements passés et présents, à définir des perspectives d'avenir autour de la refondation des

politiques européennes. La commission scientifique articule dès lors ses analyses autour d'un triptyque :

1. – Dresser le bilan des interventions publiques après le déclenchement de la crise économique de 2008,
2. – Faire un état des lieux de la crise actuelle de l'action publique,
3. – Refonder une action publique européenne d'avenir.

● Sur le premier champ, le desserrement des critères de Maastricht fait l'objet d'une réflexion de [Philippe Bance](#). Elle pourra montrer que les ajustements opérés ont permis d'éviter de s'enfoncer dans une crise économique d'une gravité sans précédent, mais au prix de déficits et de dettes publiques nationales que l'on avait, pour la plupart des pays, jamais atteints depuis l'après-guerre. Une analyse portera par ailleurs sur les effets des interventions macro-économiques, mais précisera

également les répercussions de ces actions sur les finances publiques. Les interventions des pouvoirs publics dans le secteur de la finance sont par ailleurs analysées par [Nathalie Rey](#). L'objet de ce travail est de préciser pourquoi certains systèmes financiers européens ont été moins affectés que d'autres par la crise et d'analyser les différentes interventions des banques centrales et des Etats européens avant de mesurer leurs conséquences sur les systèmes financiers et les économies européennes. Les nationalisations ou les apports en capital intervenus en Europe pour lutter contre la crise sont étudiés par [Luc Bernier](#). L'analyse pourra préciser la portée de ces mesures pour éviter l'approfondissement de la crise.

- Le second champ d'analyse traite de la crise de l'action publique en France et en Europe. [Catherine Piquemal](#) et [Geneviève Koubi](#) étudient les remises en cause de la conception classique de l'État qui s'opèrent aujourd'hui sous l'effet de la mondialisation et de l'affirmation du pouvoir privé. Elles préciseront en quoi la crise de l'action publique est liée aujourd'hui en France à la « Révision générale des politiques publiques ». [Jean-Claude Boual](#) traite de l'articulation des trois niveaux institutionnels (collectivités locales, national, communautaire), en montrant que les réformes entreprises en France depuis 2007 tendent à placer les collectivités locales en rouages de l'appareil d'État. Il précisera pourquoi moderniser les services publics ou l'administration ne peut se ramener à diminuer les effectifs et les moyens de fonctionnement de la fonction publique pour diminuer les déficits. [Hugues Jennequin](#) analyse les politiques de localisation de l'intervention publique, et notamment leur impact sur l'attractivité des territoires. Il précisera les effets de la reterritorialisation et de la concentration des services publics français, les ruptures qui en résultent en termes : de gestion et de financement des politiques publiques ; de capacité des collectivités territoriales de pallier le retrait des politiques de développement centralisées ; d'efficacité et d'évolution des inégalités. L'analyse d'[Éric Leclercq](#) porte sur la reformulation avec la crise du rapport salarial dans la sphère publique. La redéfinition du mode de gouvernance du rapport salarial sera étudiée sous l'angle du management stratégique de la gestion des personnels, mais aussi de l'externalisation, soit à l'intérieur de la sphère publique (via la décentralisation), soit dans le cadre de relations partenariales avec le secteur privé. [Cathy Zadra-Veil](#) étudie les problèmes de financement des Services d'Intérêt Général et du développement des partenariats public-privé. Elle discutera de la pertinence de privilégier cette nouvelle technique par rapport aux formes traditionnelles de gestion directe eu égard aux interrogations qu'elle soulève : coût ; multiplicité des pratiques financières et juridiques ; horizons temporels différents des acteurs ; asymétries informationnelles entre partenaires ; évaluations. [Danièle Demoustier](#) traite de la portée et des limites de l'action des organisations d'économie sociale en substitut à l'action publique, notamment à la lumière de l'expérience britannique. Elle montrera que l'économie sociale et solidaire renvoie à la satisfaction d'intérêts collectifs qui ne se confondent pas avec l'intérêt général. [François Aballéa](#) étudie la montée des inégalités en France et en Europe. Il fera un inventaire des inégalités entre pays de l'Union et à l'intérieur de ceux-ci et mettra en évidence le lien entre l'accroissement de celles-ci et les transformations des politiques sociales nationales, d'autant plus

déterminantes que le champ social en général, celui des inégalités en particulier, entrent peu dans le cadre des prérogatives et compétences des institutions européennes.

- Le troisième champ d'analyse porte sur la refondation de l'action publique en Europe. [Pierre Bauby](#) examine comment repenser cette action publique en intégrant les spécificités de l'Union européenne. Il s'agira, par delà la présentation de la méthode européenne si spécifique en matière d'attribution des compétences, d'élaborer de nouveaux concepts face à ce qu'il est convenu d'appeler le déficit démocratique européen. [Philippe Bance](#) traite de la coordination des politiques publiques dans l'Union Européenne. L'analyse rappellera la pertinence théorique de cette coordination, en soulignera la portée et précisera les conditions de mise en œuvre dans une « Europe à géométrie variable ». [Jacques Fournier](#) étudie comment repenser les fonctions collectives autour de la notion d'économie des besoins. L'objet du travail sera de préciser les moyens d'assurer la satisfaction de besoins considérés comme essentiels pour les individus ou pour la collectivité, autour de l'organisation des fonctions collectives et des instruments que l'action publique peut utiliser pour s'en assurer la maîtrise. Un travail doit également être réalisé sur la refondation du système financier européen. Il s'agira en particulier d'analyser dans cette perspective la pertinence, l'applicabilité et la portée des objectifs de la réforme bancaire Bâle 3 dans le concert européen. [Hugues Jennequin](#) et [David Flacher](#) étudient les outils du renouveau de la politique industrielle. Les travaux préciseront la pertinence d'une politique industrielle dans le secteur des télécommunications et ses bénéfices sur le secteur et l'économie, eu égard au mode de régulation actuel. [Mihaela Similie-Popa](#) analyse la place des services d'intérêt général et leur contribution à la réalisation des objectifs européens de cohésion économique, sociale et territoriale. Elle explicitera les enjeux de la révision de la conception actuelle pour la politique de cohésion de la période 2014-2020. [François Després](#) s'interroge sur la refondation des politiques de développement durable en Europe. Il spécifiera les transformations en cours, en précisant ce qui procède d'un mouvement incrémental, d'une bifurcation induite par la crise et du réengagement de l'Etat. [Florence Jany-Catrice](#) étudie les nouveaux indicateurs pour une Europe durable. Elle montrera la portée d'indicateurs permettant d'accompagner les politiques de développement et présentera les conditions nécessaires à l'émergence (durable) d'indicateurs qui viennent compléter le PIB, ou le supplanter. Ces conditions sociopolitiques l'amèneront à analyser les dynamiques de légitimation et d'institutionnalisation des nouveaux indicateurs.

La commission scientifique s'est réunie le 25 novembre 2010 et le 3 février 2011 pour l'élaboration de la problématique de travail et les premières discussions de contributions. Elle se réunira de nouveau le 4 juillet pour examiner les contributions. Elle s'est fixée comme objectif d'achever ses travaux dans les prochains mois pour déboucher sur la publication d'un ouvrage.

Le Groupe est animé par le professeur [Philippe Bance](#) et travaille sous la responsabilité de [Jacques Fournier](#), président d'honneur du CIRIEC-France.

NOS ADHERENTS INNOVENT

LE CREDIT COOPERATIF ET SA FONDATION : GRAND MECENE DE LA CULTURE



Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a décerné au Crédit Coopératif, banque de très nombreuses entreprises et associations culturelles et à sa Fondation d'entreprise, qui soutient des projets culturels à vocation solidaire, la distinction de Grand Mécène de la Culture.

La médaille de Grand Mécène du Ministère de la Culture est destinée à manifester la reconnaissance de la France envers les personnes physiques ou les personnes morales qui, par leurs actes de mécénat ou

les activités qui s'y rattachent, ont apporté une contribution éminente au développement culturel de notre pays.

Le Crédit Coopératif et la Fondation d'entreprise Crédit Coopératif intègrent ainsi le cercle très restreint des Grands Mécènes de la Culture. Cette distinction, conférée pour cinq années, a été remise à [Jean-Louis Bancel](#), Président du Crédit Coopératif, et à [Jean-Claude Detilleux](#), Président de la Fondation d'entreprise Crédit Coopératif.

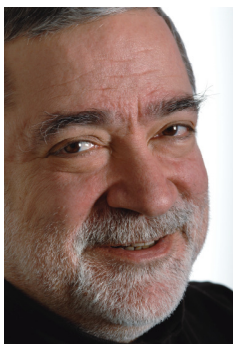
>>> www.credit-cooperatif.coop/fondation/

POINTS DE VUE

FO / Economie Sociale : une première !

« [René Valladon](#) a réussi son pari. La première rencontre entre FO et les grands acteurs de l'Economie sociale a été une réussite. Comme l'ont souligné [Jean-Claude Mailly](#), secrétaire général de la Confédération, comme [Gérard Andreck](#) qui s'exprimait au nom du Conseil des Entreprises et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES), les relations entre les syndicats et l'Economie sociale sont rien moins qu'évidentes, malgré une histoire et des valeurs partagées... »...

... « Le débat organisé selon les trois familles de l'ES (coopération, associations et mutualités) fut franc, parfois rugueux. Ainsi [Jean Marc Roirant](#) évoqua sans fard ce qu'il savait des réserves historiques du syndicat à l'égard des associations et du concept de société civile. Il y répondit par des propositions de coopérations, donnant le ton général des échanges entre acteurs syndicaux et d'ES recherchant, dans le respect de l'indépendance et des prérogatives de chacun, les voies d'un travail en commun, avec le salarié au cœur de celui-ci.



Bien sûr des contradictions peuvent subsister, notamment quand furent abordées, notamment par [Brigitte Lesot](#) de Chorum, les questions relatives aux entreprises de l'ES en tant qu'employeurs. Mais cet espace revendicatif s'il fut évoqué ne prit pas le pas sur l'analyse des convergences qui apparurent plus riches que les divergences comme le souligna notamment dans son intervention [Jacques Landriot](#), PDG de la SCOP Chèque Déjeuner dont le fondateur [Georges Rino](#), - qui avait tenu à participer à cette journée - était lui-même syndicaliste FO.

Au terme de cette journée, [René Valladon](#) exprima le souhait que de telles initiatives soient prises par d'autres forces syndicales, tant les enjeux de telles rencontres sont importants pour les salariés ».

[Jean-Philippe Milesy](#), Délégué général de Rencontres sociales

>>> <http://rencontres-sociales.org/spip>

ENTRETIEN AVEC CLAUDE ALPHANDERY

Président du Labo de l'Economie Sociale et Solidaire

Comment l'ESS pourra-t-elle irriguer l'économie toute entière et influencer les autres entreprises, les collectivités territoriales, l'État alors que la classe politique dans son ensemble a fait jusqu'ici preuve de scepticisme sur la capacité (et peut être l'utilité ?) à transformer le modèle socioéconomique ?

« Le pouvoir de l'argent a stérilisé, anesthésié une partie de la population en répandant une idéologie individualiste et consumériste. La classe politique qui en est le reflet a le sentiment que les gens demandent plus de biens matériels, passant à côté du besoin de confiance, de cohésion sociale, de liberté, de responsabilité, du sentiment d'être inscrit dans un pacte social. Les événements récents en Tunisie nous montrent que ce scepticisme de la classe politique peut conduire les gens à se mobiliser ! »

In : [La Voix du mouvement associatif \(CPCA\)](#)

A LIRE

HISTOIRE DU MOUVEMENT MUTUALISTE

Christian Eyschen

Le premier numéro des *Cahiers* du Centre d'histoire syndicale de l'Union régionale FO Ile de France est consacré à l'histoire du mouvement mutualiste. Qui mieux que [Christian Eyschen](#) pouvait retracer l'histoire de la mutualité, selon la définition qu'en donne dans sa préface [Gabriel Gaudy](#), secrétaire général de l'URIF-FO ? : « *construction idéologique qui tend à structurer dans la société la solidarité et l'égalité des travailleurs, voire des citoyens, et ceci en dehors des concepts restrictifs ou religieux. D'une certaine façon, son histoire est le produit du droit d'association et de la liberté syndicale* ».



Et, en effet, le regard de l'auteur est à la fois celui du syndicaliste, du dirigeant mutualiste (Président de la Mutuelle Générale des Employés et Cadres) et du militant associatif (Secrétaire général de la Fédération Nationale de la Libre Pensée), qui conclut qu' « **il est temps que le mouvement mutualiste retrouve ses racines** » et que « **seule la fidélité à son éthique historique saura lui faire traverser victorieusement les périls croissants que nous connaissons aujourd'hui** »

Dans le même numéro, [Marc Blondel](#), ancien secrétaire général de FO, interviewe [Georges Rino](#), ancien dirigeant FO, fondateur de la coopérative [Chèque Déjeuner](#), un exemple accompli de la contribution du syndicalisme au développement de l'économie sociale.

>>> contact@urif-fo.net

« Interactions entre associations et pouvoirs publics : logiques, tensions, diversité.
Le cas des associations d'action sociale et médico-sociale. »

Thèse de Cécile Marival

Doctorante en Economie (LEST/CNRS)

Dans un contexte de profondes transformations de l'action publique, cette thèse étudie les relations entre associations et pouvoirs publics, en consolidant une approche en termes d'*interactions*. Alors que les relations entre ces deux acteurs sont souvent envisagées de manière unilatérale, dans le sens d'une influence croissante de l'intervention publique sur les fonctionnements et projets associatifs, elle analyse également l'influence des associations sur les pouvoirs publics, moins explorée par la littérature. Sont étudiées pour cela les associations qui fournissent des services sociaux et médico-sociaux de la Région Languedoc-Roussillon, en combinant des données qualitatives (interviews d'acteurs) et quantitatives (questionnaire auprès des associations).

La perspective théorique mobilisée est socio-économique et s'appuie sur la critique du courant économique standard qui ne perçoit les associations qu'à travers leur rôle économique de prestataire de services. Cette thèse adopte ainsi une perspective plus complexe, en considérant également le rôle politique des associations. Dans ce cadre, elles exercent également une fonction de porte-parole des personnes dont les besoins sont laissés de côté par les politiques. Aussi, l'approche est contextualisée, historiquement et institutionnellement, comme suggéré par la démarche institutionnaliste. Sont ainsi étudiées les évolutions dans la régulation de l'Etat providence, depuis 1945, pour aboutir à la caractérisation du modèle actuel, oscillant entre encadrement renforcé et mise en concurrence des associations.

L'exploration des dimensions organisationnelles et stratégiques des associations permet enfin de mettre en évidence, au-delà de la rationalisation, la diversité des positionnements associatifs dans leurs relations aux pouvoirs publics, là où les acteurs sont souvent considérés de façon homogène et non différenciée.

>>> cecile.marival@univmed.fr

AGENDA

LES RENCONTRES DE GROUPAMA

« [RISQUES SOUVERAINS : QUELLES CLES DE LECTURE ?](#)
[COMMENT LE RISQUE SOUVERAIN EST-IL APPRECIÉ AUJOURD'HUI ?](#)
[COMMENT APPRECIER LE CAPITAL HUMAIN D'UNE ENTREPRISE ? »](#)

Paris, 15 mars 2011

>>> kvitre-dure@groupama-am.fr

Séminaire : « La qualité de l'emploi en Economie Sociale et Solidaire »

L'ADEES (Association pour le Développement des Etudes Economiques et Sociales) Rhône-Alpes organise, le 28 mars 2011

un séminaire sur le thème "[La qualité de l'emploi en économie sociale et solidaire](#)"
avec notamment **Nadine Richez-Battesti** et **Francesca Petrella**
Bourse du Travail de Lyon, Place Guichard, 3^e étage

>>> emmanuelle.puissant@adeesra.org

HANDICAP : L'ESS ET LES PARTENAIRES SOCIAUX FACE A LA CRISE SOCIALE ET A LA CONTRACTION DES FINANCEMENTS PUBLICS

La Coopérative **RENCONTRES SOCIALES** organise avec l' **OCIRP** et la **FEGAPEI**
en partenariat avec **CHORUM**, la **MACIF** et la **MAIF**
une RENCONTRE PROFESSIONNELLE, le 30 mars 2011, à l'USINE (Saint-Denis).

Un site sera ouvert au 1er mars sur <http://www.rencontres-sociales.org> pour rassembler les contributions (présentations d'expériences, accords d'entreprise...) proposées à la publication dans le cadre de cette rencontre. Faire parvenir les documents à contact@rencontres-sociales.org. Une clef USB sera remise à tous les participants sur laquelle il sera possible de télécharger les actes de la rencontre.

- Coût de la rencontre, de la documentation : 90 € ttc (75,25 € ht) restauration incluse

>>> Inscriptions sur contact@rencontres-sociales.org
ou par courrier à Rencontres sociales, 5 rue Geoffroy Marie, 75009 Paris

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud. Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, des publications, des colloques, des congrès mondiaux,...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique. Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si
vous
souhaitez
contribuer à
alimenter les *Brèves*



marcel.caballero@club-internet.fr



**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org